

## NOTICE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Madame, Monsieur,

Voici le matériel de vote par correspondance pour les élections des représentants des parents des élèves du collège LES CLORISSEAUX de POILLY-LEZ-GIEN. Il doit comprendre les trois types d'enveloppe, les deux bulletins pour la LIPEC et la PEEP, ainsi que les documents de chacun de ces deux listes.

Quelques consignes, afin de respecter la note de service n°2018-074 du 2 juillet 2018, parue au Bulletin Officiel (B.O.) de l'éducation nationale n°28 du 12 juillet 2018.

### Qui est électeur ?

Chacun des parents ou responsables légaux titulaires de l'autorité parentale soit, bien souvent, les deux parents de l'élève. Chacun dispose donc de son propre matériel de vote. Chaque responsable légal dispose d'un seul droit de vote, quel que soit le nombre des enfants scolarisés dans l'établissement.

### Pour voter par correspondance :

L'électeur insère le bulletin de vote dans une première enveloppe (dite enveloppe n° 1), qu'il cache. Tout signe ajouté sur le bulletin le rend nul.

Cette enveloppe marron ne doit porter aucune mention ni aucun signe distinctif afin de rester un vote anonyme.

C'est la petite enveloppe marron →



L'électeur place ensuite cette enveloppe n° 1 dans une seconde enveloppe (dite enveloppe n° 2), qu'il cache et sur laquelle il appose sa signature, inscrit lisiblement son nom, ses prénoms : c'est l'enveloppe qui porte déjà

au dos la mention VOTE PAR CORRESPONDANCE.

C'est l'enveloppe blanche →

VERSO



RECTO



Enfin il insère cette enveloppe n° 2 dans une troisième enveloppe (dite enveloppe n° 3), qu'il cache et adresse à l'établissement scolaire. Si les deux parents souhaitent faire un seul envoi, les deux enveloppes n° 2 seront insérées dans une seule enveloppe n° 3.

Cette enveloppe peut être apportée par l'élève à l'accueil, afin d'être prise en charge par le personnel de Loge.

C'est l'enveloppe marron craft format A5 →

**Cette enveloppe n° 3, qu'elle soit remise directement ou adressée par voie postale par l'électeur, doit parvenir au bureau de vote avant l'heure de la clôture du scrutin, soit le vendredi 12 octobre 2018 à 17h00.**



**Il sera régulièrement rappelé aux élèves en récréation, jusqu'au vendredi 12 inclus, qu'une urne de récolte est à leur disposition en Vie scolaire, afin de recueillir toutes les enveloppes transmises par les parents.**

Fait à Poilly-Lez-Gien, le 21 septembre 2018.

Le Principal,

Matthias CYPRIEN.